

Contrat et obligation

Par **Foulaal**, le **23/04/2020** à **23:50**

Bonsoir

Je suis un étudiant de Droit en première année, je n'arrive à comprendre la différence entre une obligation et un contrat , parce que nous avons un module intitulé " la théorie générale de obligations et de contrats " .

S'il vous plaît , si est-ce qu'il y a quelqu'un ici pour m'éclaircir là-dessus je serais reconnaissant .

Par **Xdrv**, le **24/04/2020** à **00:27**

Bonjour,

Pour faire simple l'obligation est un effet du contrat. Lorsque les deux parties au contrat ont des obligations on parle de contrat synallagmatique.

Par exemple un contrat de vente entraîne l'obligation pour le vendeur de livrer le bien et, pour l'acheteur, l'obligation de payer le prix.

Cependant toutes les obligations ne naissent pas d'un contrat, c'est par exemple le cas de l'obligation morale.

Par **Zénas Nomikos**, le **07/09/2020** à **09:34**

Bonjour,

l'obligation est un lien de droit entre deux ou plusieurs personnes physiques et/ou morales.

Le contrat est la loi des parties, il comprend des obligations de faire et/ou de ne pas faire.

En somme l'obligation est un lien de droit tandis que le contrat est un ensemble d'obligations.